



Pour participer à l'atelier d'aide à l'élaboration du

dU^eVRP

vous pouvez :

- contacter votre médecin du travail,
- contacter les intervenants en prévention des risques professionnels du GIST (tél. 02 40 22 52 42 / ateliers.prevention@gist44.fr),
- effectuer votre inscription en ligne via le formulaire accessible sur la page d'accueil notre site internet www.gist44.fr (bouton «inscription aux ateliers d'aide au document unique»).



GIST

siège social

28 rue des Chantiers - CS 0211

44614 Saint Nazaire cedex

tél. 02 40 22 52 42

www.gist44.fr

Atelier d'aide

à l'élaboration du
document unique
d'évaluation des risques professionnels

dU^eVRP



Qu'est ce que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUEvRP) ?

L'objectif du DUEvRP

Le DUEvRP est un outil qui permet de recenser et d'agir sur les risques susceptibles d'altérer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Il constitue le support de l'évaluation des risques professionnels. Le DUEvRP renseigne pour chaque danger le niveau de risque qu'il représente, l'exposition du personnel à celui-ci, ainsi que les moyens de prévention existants et les pistes d'amélioration envisagées afin de supprimer ou réduire le risque.

Le cadre réglementaire

Ce document est obligatoire dans toutes les entreprises à partir d'un salarié. Il doit être maintenu à disposition des salariés de l'entreprise, des instances représentatives du personnel, de l'inspection du travail, des organismes de sécurité sociale et du médecin du travail (décret n°2011-1016 du 5 novembre 2011).

L'actualisation du DUEvRP

Selon les principes d'amélioration continue, l'employeur met à jour le DUEvRP tous les ans* ou lors de tout changement d'activité, d'équipement, d'organisation, de substances ou de préparations chimiques, en concertation avec les salariés. Les instances représentatives du personnel doivent être associées à la démarche.

* La loi de mars 2012 relative à la simplification des démarches administratives prévoit pour les entreprises de moins de 11 salariés une mise à jour «moins fréquente» sous réserve de la garantie d'un niveau de protection équivalent.

Programme des ateliers d'aide à l'élaboration du DUEvRP proposés par le GIST :

- Les éléments réglementaires
- La démarche et la méthodologie d'évaluation des risques
- Les recommandations d'actions de prévention
- Les modalités de mise à jour du DUEvRP

Les ateliers d'aide à l'élaboration du

dUEvRP



Action

L'atelier est spécifiquement dédié aux TPE et PME et propose un accompagnement méthodologique pour vous aider à réaliser votre document unique.



Animation

L'animation est assurée par des professionnels du GIST :
- IPRP : intervenant en prévention des risques professionnels,
- ASTT : assistante en santé et sécurité au travail.



Durée de l'atelier : 3h30

L'atelier a lieu en principe tous les 1ers mardis après-midi de chaque mois, de 14h à 17h30.



Public concerné

Les chefs d'entreprise dans les TPE et PME ou toute personne en charge de l'évaluation des risques ou impliquée dans l'organisation du travail.



Moyens pédagogiques

Supports audiovisuels, exercices pratiques et échanges, remise d'exemples de supports vierges de DUEvRP et de programmes d'actions.



Lieu

L'atelier se déroule dans les locaux du GIST, sur chacun de nos secteurs géographiques : Saint-Nazaire, Pontchâteau et La Baule.



Coût

Pour toute entreprise adhérente au GIST, cet atelier est gratuit (le coût est inclus dans le montant de la cotisation annuelle).



Participants : groupe de 2 à 6 personnes.